



ANNEXE FINANCIÈRE 2025/2026

Modifications

-  **Titre :**
Mise au féminin
-  **Général :**
Remise en forme
-  **Ajout :**
 - Feuille de match frauduleuse
 - Titre "AMENDES DIVERSES"
 - Non-respect article 19.1 du RSG
 - Titre "RESERVES ET RECLAMATIONS"
 - Titre "ABSENCES EN COMMISSIONS" + Modification du texte
 - 3^{ème} forfaits championnat – modification du texte
 - Indemnités arbitres – modification du texte

Les modifications sont en rouge dans le texte des articles



ANNEXE FINANCIÈRE

2025/2026

A - ENGAGEMENTS DES EQUIPES

Prix uniforme :	15.20 €
Football à Effectif Réduit (U8/U9 – U10/U11) :	7.10 €
Football à 8 (U12/U13) :	11.20 €
U6/U7 :	Gratuit

B - AUTORISATIONS

Match avec une équipe étrangère :	38.00 €
Homologation d'un tournoi (non-transmission de la demande dans les délais) :	39.00 €

C - AMENDES - PENALITES FINANCIERES :

Licence manquante	
>Compétitions Départementales :	8.00 €
Absence de saisie de résultat sur Internet du club recevant (par match) :	5.00 €
Feuille de match (retard, irrégulière, etc.)	
>Compétitions Départementales :	9.50 €
Feuille de match Informatisée (2 ^{ème} non-utilisation) :	100.00 €
Non-envoi feuille de match après deux réclamations :	52.00€
Etablissement feuille de match de complaisance :	200.00 €
Etablissement feuille de match frauduleuse ;	200.00 €
Inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu :	50.00 €
Inscription sur la feuille de match d'un joueur ou dirigeant non licencié :	100.00 €
Amendes diverses	
Fraude (montant minimum) :	200.00 €
Absence à l'Assemblée Générale du District (par voix) :	10.00 €
Refus de régler un arbitre officiel désigné :	45.00 €
Non-retour des trophées, Challenges ou restitution en mauvais état :	155.00 €
Infraction au statut des éducateurs (article 11.3.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.) > Par éducateur manquant et pour chaque match disputé en situation irrégulière :	30.00 €
Non-respect du nombre d'accompagnants obligatoires pour les équipes de jeunes (Article 19.1 du RSG) :	30.00 €



Réserves et Réclamations	
Réserve ou réclamation, demande d'évocation fondée, club fautif :	50.00 €
Réserve ou réclamation, demande d'évocation fondée club obtenant gain de cause Remboursement de :	43.50 €
Demande de Délégué (y compris les matchs sensibles)	
Hors délais (moins de 15 jours à 48h00 avant le match) Amende au club demandeur :	46.00 €
Hors délais (moins de 48h avant le match) Amende au club demandeur :	85.00 €
Absences en Commissions	
Rappel : la présence en Commission est prioritaire sur tous les évènements des clubs	
Absence non excusée d'un club en Commission de 1 ^{ère} instance :	100.00€
Absence non excusée d'un club autre que le club appelant : En Commission d'Appel ou Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes :	100.00 €
Absence non excusée d'un club appelant En Commission d'Appel ou Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes :	200,00€

D - FORFAITS :

1. - Championnat :

Seniors du Dimanche après-midi, Féminines Seniors, CDM, Anciens, +45 ans, +55ans, Futsal, Jeunes masculins et féminins	
1er forfait :	40.00€
2ème forfait :	40.00€
3ème forfait entraînant le forfait général :	100.00€
Forfait général (avisé par courrier du club) ou Annulation de l'engagement après parution des calendriers :	100.00€
Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat :	100.00 €

2. - Coupes :

Phases finales	
Jusqu'au Huitième de finale :	40.00 €
Quart de finale :	250.00 €
Demi-finale :	300.00 €
Finale :	500.00 €



E - FRAIS DE DOSSIERS :

Réserves et réclamations (Compétitions Nationales) :	100.00 €
Réserves et réclamations (District et Ligue) :	43.50 €
Appels Ligue et Districts (Comité d'Appel - hors discipline) :	64.00 €
Appels Ligue et Districts (Commission d'Appel - discipline) :	125.00 €
Appels FFF (discipline ou hors discipline) :	150.00 €

F - OUVERTURE DE DOSSIER DISCIPLINAIRE :

Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre :	30.00 €
Par avertissement :	8.00 €

G - AMENDES SUITE A DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Clubs	
1 match de suspension de terrain avec sursis :	17.00 €
2 matches de suspension de terrain avec sursis :	34.00 €
De 1 match ferme à 2 matches fermes inclus de suspension de terrain :	100.00 €
De 3 matches fermes à 5 matches fermes inclus de suspension de terrain :	200.00 €
6 mois fermes et au-delà de suspension de terrain	400.00 €

H - INDEMNITES :

Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des Arbitres, Arbitres-Assistants et Arbitres de Club désignés officiellement, opérant pour le compte de la Ligue de Paris - Ile de France de Football et ses Districts	
Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50 km et au-delà :	48.50 €
A ces frais de déplacement s'ajoute pour les arbitres et arbitres-assistants Une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation :	
* Pour les matches à partir des U17 :	31.50 €
* Pour les matches de U16 :	26.50 €
* Pour les matches de U14 et U15 :	21.50 €
Futsal	
Indemnité de déplacement quel que soit le kilométrage :	48.50 €
A ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement Et de documentation par rencontre dirigée (durée : 40 minutes) :	
	16.50 €
Barème de remboursement des frais de déplacement des DELEGUES du District	
Opérant sur les matches déclarés sensibles :	55.00 €
Opérant sur les matches de championnat :	50.00 €
Barème de remboursement des frais de déplacement des OBSERVATEURS	
N°1. Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50 kms :	48.50 €
N°2. Officiel se déplaçant au-delà de 50 kms :	54.50 €